

-----  
Département  
du Doubs

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-sept juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

**N° 85/24**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 juin 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2024

**Objet de la délibération :**

Déclassement du réseau de chaleur d'Amancey

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	52
- Absent(e)s :	45
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	12
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Marie-Pierre GRANDJEAN par Philippe MARECHAL, Mireille PICARD par Nathalie LAURENT, Joël BOLE par Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR par Sandrine CLADY, Jean-Michel LIEVREMONT par Bernard HUOT-MARCHAND, Yves GAMELON par Claude CURIE, Joëlle MAURICE par Christian MESNIER, Laurent BROCARD par Félix CHOPARD, Patrick SEBILE par Laetitia LABERTERIE, Maxime GROSHENRY par Christophe FAIVRE-PIERRET, Sébastien LAITHIER par Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT par Jean-Claude STADELMANN, Angèle LIME par Sarah FAIVRE

**Procuration**

Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Serge MONNET par Hubert JUSTE, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

**Suppléé(e)s**

Laetitia ROGNON, Sylvie LHERITIER, Catherine GRANDJACQUET, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Pascal GOSSE, Jean-Marie DALOZ, Mickael NICOLET, Bernadette FAILLENET, Gaëtan MILLE, Nathalie VAN DE WOESTYNE

**Excusé(e)**

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

**Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. JACQUOT Marc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article L. 2224-38 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L. 712-1 et suivants et R. 712-1 et suivants du Code de l'énergie,  
Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid,  
Vu les statuts de CCLL lui conférant la compétence en matière de gestion de réseau de chaleur,

Le classement permet de rendre obligatoire le raccordement au réseau de chaleur pour les bâtiments neufs ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants qui sont situés dans des zones préalablement identifiées, appelées « périmètres de développement prioritaire ».

Le dernier arrêté du 22 décembre 2023 susmentionné a classé le réseau de chaleur de la CCLL : le réseau 2516C – 25330 AMANCEY.

Le classement d'un réseau permet d'imposer le raccordement au réseau de chauffage urbain des bâtiments neufs et existants qui changent de mode de chauffage (bâtiments dont la puissance dépasse 30kW) dans un périmètre donné (par défaut celui de la commune).

La collectivité peut faire le choix de suspendre le classement de son réseau de chaleur lorsque, des caractéristiques techniques du réseau ou des zones potentielles de développement ne permettent pas réellement d'expansion, ou que l'équilibre financier de l'opération n'est pas assuré.

Considérant la procédure de contentieux en cours et par conséquent l'équilibre financier non atteint pour cet équipement,

Considérant qu'il n'est pas opportun de définir un périmètre de développement prioritaire pour ce réseau de chaleur,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de s'opposer au classement automatique du réseau de chaleur d'Amancey.

Fait et délibéré en séance, le 27.06.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

